La France salue la signature à Dakar de l'Accord entre les Autorités sénégalaises et l'Union africaine pour juger l'ex-Président Hissène Habré.

Au cours de sa rencontre quotidienne avec la presse, le Porte—parole du Quai d'Orsay a déclaré, vendredi 24 août 2012, « qu'attachée à la lutte contre l'impunité, la France salue la signature à Dakar de l'accord entre les autorités sénégalaises et l'Union africaine pour juger l'ex-Président Hissène Habré ».

La France étudiera favorablement le principe d'une contribution à la création d'un tribunal spécial.

Le Sénégal et l'Union africaine ont signé, le 22 août 2012, un Accord pour juger Hissène Habré. Cet Accord établit la création d'une juridiction ad hoc, basée à Dakar, qui aura pour but de mener l'instruction puis le procès de l'ancien Président du Tchad.

Revenir